



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Le Conseil de la municipalité siège en séance ordinaire ce lundi 7 juin 2021 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence:

Michel Péloquin, maire
Mario Cardin, conseiller
Myriam Cournoyer, conseillère
Guy Lambert, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.
Tous formant quorum, sous la présidence de Michel Péloquin, maire.

Assiste également à la séance, par visioconférence: Maxime Dauplaise, directeur général et secrétaire-trésorier, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-06-21

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 11 juin 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence et que l'enregistrement audio ou vidéo soit rendu disponible via le site internet de la municipalité dès que possible.

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
 - a) séance ordinaire du 3 mai 2021
 - b) séance extraordinaire du 17 mai 2021
 - c) séance extraordinaire du 20 mai 2021
- 4- Correspondances pour décision
 - a) Espace Muni, renouvellement d'adhésion
 - b) Construction Boulmond, demande de coupe de bordure rue Ménard
 - c) MRC de Pierre-De Saurel; Adhésion à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat
 - d) Loisirs et Sport Montérégie, renouvellement d'adhésion
 - e) La mutuelle des municipalités du Québec MMQ; rapport d'inspection et demandes de suivi
 - f) Bières, vins et terroir, demande d'autorisation 2021
- 5- Correspondance aux archives
- 6- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 7- Comités municipaux
 - a) Comité consultatif d'urbanisme
 - i) Dépôt du procès-verbal de la séance du 25 mai 2021
 - ii) Demande PIIA du 47 rue Ménard
 - iii) Demande PIIA du 1316 chemin du Chenal-du-Moine
 - iv) Demande PIIA du 220 Île de Grâce
 - v) Demande de dérogation mineure du 3209 chemin du Chenal-du-Moine
- 8- Ressources humaines
 - a) Embauche d'un coordonnateur ou coordonnatrice aux loisirs, aux communications et soutien aux groupes sociaux
 - b) Assurances collectives
- 9- Centre de services municipaux
 - a) Autorisation de signature protocole RÉCIM n° 2023187
 - b) Décompte n° 6
 - c) Enseigne extérieure
- 10- Autorisation vente de biens municipaux excédentaires
- 11- Amendement de la résolution n° 17-04-21 acquisition de bornes d'identification 911
- 12- Travaux de remplacement de la conduite de refoulement du SP-4 par forage dirigé
 - a) Décompte n° 1
- 13- Projet d'entente intermunicipale de délégation de compétence - Transport
- 14- Suivis résolution n° 24-12-19 parc-école Sainte-Anne-les-Îles
- 15- Problématique de bruit provenant des motos
- 16- Gymnastique active
- 17- Demande d'un don ou d'une commandite
 - a) Fête de voisins
 - b) Biophare
 - c) Festival d'été des îles (studio Viau inc.), demande de commandite
 - d) Fondation du Cégep de Sorel-Tracy, Opération Nez rouge
- 18- Règlement n° 556-2021 modifiant le règlement n° 528-2018 sur la gestion contractuelle de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel
 - a) Adoption du règlement n° 556-2021 modifiant le règlement n° 528-2018 sur la gestion contractuelle de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel
- 19- Autres affaires



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- 20- Questions du public
- 21- Levée de la séance

ADOPTÉE

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-06-21

-séance ordinaire du 3 mai 2021

Il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 tel que présenté.

ADOPTÉE

03-06-21

-séance extraordinaire du 17 mai 2021

Il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2021 tel que présenté.

ADOPTÉE

04-06-21

-séance extraordinaire du 20 mai 2021

Il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2021 tel que présenté.

ADOPTÉE

05-06-21

CORRESPONDANCES POUR DÉCISION

-Espace Muni, renouvellement d'adhésion

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel
à *Espace Muni* pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022;

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture à cet effet au montant de 39,50 \$, taxes non comprises;

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières;

QUE madame Myriam Cournoyer, conseillère, soit nommée personne responsable du dossier famille.

ADOPTÉE

06-06-21

-Construction Boulmond, demande de coupe de bordure rue Ménard

CONSIDÉRANT la demande des propriétaires de Construction Boulmond afin d'obtenir la gratuité pour le sciage de la bordure de béton pour les deux entrées charretières du nouveau bâtiment construit sis au 22 rue Ménard;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement n° 552-2020 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2021, ces travaux doivent être défrayés par le bénéficiaire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis de construction a été déposée en décembre 2020 soit après la finalisation des travaux d'infrastructures de la rue Ménard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'INFORMER les demandeurs que les travaux requis seront facturés selon le règlement n° 552-2020 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2021.

ADOPTÉE

07-06-21

-MRC de Pierre-De Saurel; Adhésion à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat

CONSIDÉRANT QUE la déclaration d'engagement : Unis pour le climat (ci-après la déclaration) rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration, laquelle se lit comme suit :

Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux.

Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;

Les changements climatiques exigent des réponses locales.

Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;

Les changements climatiques nécessitent un engagement politique.

Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élues et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;

Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée.

Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution: gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Les changements climatiques offrent des opportunités collectives.

Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en oeuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie;

EN CONSÉQUENCE, nous, élues et élus, nous nous engageons à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de nos décisions et à agir dans notre travail et dans notre vie personnelle avec une volonté d'exemplarité. Nous assumerons nos responsabilités en nous basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, nous améliorerons la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel :

- adhère à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat;
- invite les municipalités de son territoire à adhérer à cette déclaration.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

ainsi qu'à l'ensemble des municipalités sur son territoire.

ADOPTÉE

08-06-21

-Loisirs et Sport Montérégie, renouvellement d'adhésion

Il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

à *Loisirs et Sport Montérégie* pour la période du 1^{er} avril 2021 au 30 mars 2022;

QUE le conseil autorise le paiement de la facture à cet effet au montant de 84,65 \$, taxes non comprises;

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

ADOPTÉE

09-06-21

-La mutuelle des municipalités du Québec MMQ; rapport d'inspection et demandes de suivi

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de la Mutuelle des municipalités du Québec qui a procédé à une inspection de nos installations le 11 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport comporte certains conseils et recommandations devant être mis en place;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'inspection, le bureau de la souscription de la MMQ avise la municipalité qu'en raison du risque aggravé constitué par la stabilité de la passerelle, celui-ci a décidé d'exclure toute réclamation découlant de la propriété, de la gestion ou de l'entretien de la passerelle piétonne passant au-dessus du chemin du Chenal-du-Moine et ce, jusqu'à



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

la réception d'un rapport d'ingénieur confirmant que la passerelle est sécuritaire pour le public;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a procédé à la fermeture complète de la passerelle piétonne le mercredi 19 mai 2021 à 16 h 30.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme d'ingénierie spécialisée en structure dans les plus brefs délais afin d'y effectuer une inspection complète.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE MAINTENIR la passerelle piétonne fermée jusqu'à nouvel ordre;

DE FAIRE les démarches nécessaires afin de mandater une firme d'ingénierie pour l'obtention d'un rapport relativement à la stabilité et la sécurité de la structure.

ADOPTÉE

10-06-21

-Bières, vins et terroir, demande d'autorisation 2021

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour la tenue de l'évènement *Bières, vins et terroir 2021* formulée par le comité organisateur;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7.1.1 du règlement n° RM-2017 stipule que *Nul ne peut organiser, diriger ou participer à une parade, une marche, une manifestation, une course ou toute activité regroupant plus de dix (10) participants dans un lieu public sans avoir préalablement obtenu une autorisation de la municipalité;*

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une deuxième édition d'un tel évènement dans la région;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente de location d'un emplacement et prêt d'équipements pour la tenue de l'évènement *Bières, vins et terroir 2021*;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur s'engage à respecter les normes exigées par la Santé publique et le *Service de protection et d'intervention d'urgence de Sorel-Tracy*.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER conditionnellement aux autorisations et conditions de la Santé Publique, la tenue de l'évènement *Bières, vins et terroir 2021*, les 27 et 28 août 2021 dans le parc Constant-Plante jusqu'à 1 h am;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à conclure une entente de location d'un emplacement et prêt d'équipements pour la tenue de l'évènement *Bières, vins et terroir 2021*;

D'AUTORISER le comité organisateur à entreprendre les démarches pour l'obtention du permis nécessaire auprès Régie des alcools, des courses et des jeux.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

11-06-21

Il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la correspondance soit versée aux archives.

ADOPTÉE

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

12-06-21

CONSIDÉRANT le dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 529-2018;

CONSIDÉRANT que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RATIFIER les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit : un montant de 37 096,93 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois de mai 2021 ainsi qu'un déboursé de 13 958,26 \$ pour la période comprise entre le 4 mai 2021 et le 7 juin 2021;

D'AUTORISER l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période comprise entre le 4 mai 2021 au 7 juin 2021 pour un montant de 759 721,04 \$.

ADOPTÉE

COMITÉS MUNICIPAUX

13-06-21

-Comité consultatif d'urbanisme

-Dépôt du procès-verbal de la séance du 25 mai 2021

Le Conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 25 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal.

ADOPTÉE

14-06-21

-Demande PIIA du 47 rue Ménard

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant à faire des rénovations extérieures pour le bâtiment principal sis au 47, rue Ménard;

CONSIDÉRANT QUE les rénovations extérieures s'effectuent au niveau du changement du parement extérieur;

CONSIDÉRANT QUE ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

architecturale n° 445-2010 et ses amendements de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 445-2010 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande dans son procès-verbal du 25 mai 2021 d'accepter le projet tel que présenté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE ce projet soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

15-06-21

-Demande PIIA du 1316 chemin du Chenal-du-Moine

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant la subdivision du lot 4 799 882 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT le plan projet de lotissement préparé par la firme *Géoterra, arpenteurs-géomètres* sous les minutes 1712 en date du 6 mai 2021;

CONDIDÉRANT QUE ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 445-2010 et ses amendements de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 445-2010 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement de lotissement n° 437-2009 pour un usage résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande dans son procès-verbal du 25 mai 2021 d'accepter le projet tel que présenté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE ce projet soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

16-06-21

-Demande PIIA du 220 Île de Grâce

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant à faire des rénovations extérieures pour le bâtiment principal sis au 220, Île de Grâce;

CONSIDÉRANT QUE les rénovations extérieures s'effectuent au niveau du changement du parement extérieur et de la toiture;

CONSIDÉRANT QUE ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 445-2010 et ses amendements de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 445-2010 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande dans son procès-verbal du 25 mai 2021 d'accepter le projet tel que présenté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE ce projet soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

17-06-21

-Demande de dérogation mineure du 3209 chemin du Chenal-du-Moine

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a reçu une demande de dérogation mineure à l'égard du lot 4 800 796 du cadastre du Québec dont l'adresse civique est le 3209, chemin du Chenal-du-Moine;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser un bâtiment principal construit en 1991 avec permis à une marge de recul avant de 3,93 mètres alors que le règlement de zonage n° 436-2009 exige 4,60 mètres;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la consultation écrite de quatorze (14) jours annoncée par avis public depuis le 20 mai 2021;

CONSIDÉRANT QU'aucune question écrite n'a été déposée concernant la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la dérogation mineure à l'égard du lot 4 800 796 du cadastre du Québec dont l'adresse civique est le 3209 chemin du Chenal-du-Moine qui consiste à autoriser un bâtiment principal construit en 1991 avec permis à une marge de recul avant de 3,93 mètres alors que le règlement de zonage n° 436-2009 exige 4,60 mètres.

ADOPTÉE

18-06-21

RESSOURCES HUMAINES

-Embauche d'un coordonnateur ou coordonnatrice aux loisirs, aux communications et soutien aux groupes sociaux

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire créer une nouvelle fonction de coordonnateur ou coordonnatrice aux loisirs, aux communications et soutien aux groupes sociaux;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de lancer un processus d'appel de candidatures;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de constituer un comité de sélection;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le poste temps plein de coordonnateur ou coordonnatrice aux loisirs, aux communications et soutien aux groupes sociaux soit créé;

D'AUTORISER le lancement d'un appel de candidatures;

DE FORMER un comité de sélection constitué du maire, du directeur général et de l'adjointe administrative.

ADOPTÉE

19-06-21

-Assurances collectives

CONSIDÉRANT l'échéance de l'assurances collectives auprès de *Green Shield Canada* (garantie santé/ médicaments) et *Assomption Vie* (garantie d'assurance vie et d'assurance salaire) via *BFL CANADA services conseils inc.* (BFL SCI);

CONSIDÉRANT QUE *BFL CANADA services conseils inc.* (BFL SCI) nous informe que son programme *Avantages+* auquel nous détenons notre régime d'assurances collectives sera entièrement transféré à la Croix Bleue et ce, à compter du 1^{er} août 2021 date du renouvellement de notre contrat;

CONSIDÉRANT QUE ce changement comporte une baisse de nos coûts actuels d'assurance de -5,2 % au 1^{er} août 2021 face à nos coûts actuels pour les mêmes protections et pour les deux prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement de l'assureur la Croix Bleue présentées par *BFL CANADA services conseils inc.* (BFL SCI) du 2 juin 2021;

D'AVISER *Green Shield Canada* (garantie santé/ médicaments) et *Assomption Vie* (garantie d'assurance vie et d'assurance salaire), que la municipalité mettra fin au contrat d'assurances collectives au 31 juillet 2021 à minuit.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Richard Paquin de *BFL CANADA services conseils inc.* (BFL SCI) .

ADOPTÉE

CENTRE DE SERVICES MUNICIPAUX

20-06-21

-Autorisation de signature protocole RÉCIM n° 2023187

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le protocole relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme *Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)*, dossier n° 2023187 relativement à la construction du nouveau centre de services municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu d'autoriser sa signature;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

D'AUTORISER monsieur le maire Michel Péloquin à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de Sorel le protocole relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme *Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)*, dossier n° 2023187 relativement à la construction du nouveau centre de services municipaux.

ADOPTÉE

21-06-21

-Décompte n° 6

CONSIDÉRANT le dépôt du certificat de paiement CP-A06 concernant les travaux de construction du *Centre de services municipaux*;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement préparée par notre architecte, madame Caroline Gauthier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER au paiement du certificat de paiement CP-A06 concernant les travaux de construction du centre de services municipaux, au montant de 291 901,14 \$ plus taxes au *Groupe Drumco construction inc.*

ADOPTÉE

22-06-21

-Enseigne extérieure

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne prévue sur l'esquisse du nouveau centre de services municipaux doit être commandée;

CONSIDÉRANT la soumission n° 10034 de *Izimage, signalisation et sécurité* en date du 31 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE le *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* a approuvé les règlements d'emprunt n° 535-2019 et 551-2020 pour ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux font l'objet d'une aide financière du programme *Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le mandat pour la fourniture et l'installation d'une enseigne rétroéclairée sur la façade du nouveau centre de services municipaux à *Izimage, signalisation et sécurité* selon l'offre de service n° 10034 déposée le 31 mai 2021 au coût de 18 375,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

AUTORISATION VENTE DE BIENS MUNICIPAUX EXCÉDENTAIRES

23-06-21

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de vendre l'accessoire rétrocaveuse BH114 de case qui n'est plus utilisé suivant l'achat de la chargeuse-pelleteuse John-Deere;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de faire passer ce bien du domaine public au domaine privé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

QUE l'accessoire rétrocaveuse BH114 de case, année 2014 soit retiré du domaine public et transféré au domaine privé;

D'AUTORISER sa mise en vente au coût de 9 500 \$.

ADOPTÉE

AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION No 17-04-21 ACQUISITION DE BORNES D'IDENTIFICATION 911

24-06-21

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 avril 2021, le Conseil a adopté la résolution n° 17-04-21 autorisant l'acquisition de 650 bornes d'identification 911 au coût de 15 567,50 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de bornes réel est de 674, le montant aurait dû être 16 142,30 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE CORRIGER la résolution n° 17-04-21 en remplaçant la somme de 15 567,50 \$ plus taxes par la somme de 16 142,30 \$ et que cette somme soit prise à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT DU SP-4 PAR FORAGE DIRIGÉ

25-06-21

-Décompte n° 1

CONSIDÉRANT le dépôt du décompte progressif n° 1 concernant les travaux de construction pour les travaux de remplacement de la conduite de refoulement du SP-4 par forage dirigé;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement préparée par notre ingénieur, monsieur Luc Brouillette en date du 1^{er} juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER au paiement du décompte n° 1 pour les travaux de remplacement de la conduite de refoulement du SP-4 par forage dirigé, au montant de 99 853,92 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Les entreprises Delorme inc.*

ADOPTÉE

PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE - TRANSPORT

26-06-21

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption en février dernier par le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel du plan de transport régional, la MRC a présenté un projet d'entente intermunicipale relative à la délégation de compétence pour la fourniture de service de transport collectif à sa séance du 21 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'entente a été transmis à chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la réception de ces documents, transmettre à la MRC une résolution exprimant son intérêt à conclure une telle entente ;

CONSIDÉRANT QU'un tel plan de transport facilitera grandement tous les types de déplacements (pour le travail, des fins personnelles, la pratique de loisirs, l'accès aux services de santé ou d'éducation, etc.) et pourra ainsi devenir une excellente source de rétention et d'attraction pour toutes les municipalités de la MRC et, simultanément pour toutes les entreprises de la région, indépendamment de leur envergure et de leur secteur d'activités;

CONSIDÉRANT QU'il est donc dans l'intérêt de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel et de ses citoyens de souscrire à cette entente pour le service de transport collectif régional et interrégional ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel exprime son intérêt à conclure une entente intermunicipale pour déléguer à la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel l'exercice des compétences en matière de transport pour le service de transport collectif régional et interrégional conformément aux termes du projet d'entente transmis par la MRC à la suite de sa séance du 21 avril 2021 ;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC ainsi qu'à chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC.

ADOPTÉE

SUIVIS RÉOLUTION N° 24-12-19 PARC-ÉCOLE SAINTE-ANNE-LES ÎLES

27-06-21

Le Conseil prend connaissance de la demande de la directrice de l'école Sainte-Anne-les-Îles au suivi du projet *Espace Vert actif*;

CONSIDÉRANT la résolution n° 24-12-19 de ce Conseil autorisant le prêt de la main-d'œuvre pour l'installation des équipements;

CONSIDÉRANT QUE lorsque le besoin sera requis, notre opérateur sera en congé de paternité;

CONSIDÉRANT QUE les équipements sont financés par le *Grand Défi Pierre Lavoie* et d'une subvention provenant de *Loisir et Sport Montérégie*;

CONSIDÉRANT QUE ce projet fera parti intégrante du Parc-École;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE VERSER une somme de 3 000 \$ pouvant servir à l'excavation et/ou à la fourniture de paillis absorbant les chocs reliés aux modules de jeux;

QUE cette somme soit puisée à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

28-06-21

PROBLÉMATIQUE DE BRUIT PROVENANT DES MOTOS

CONSIDÉRANT la présence grandissante de motos très bruyantes sur le territoire

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DEMANDER à la Sûreté du Québec d'assurer une attention particulière concernant le bruit et de veiller à l'application de la réglementation relativement aux bruits des motos.

ADOPTÉE

29-06-21

GYMNASTIQUE ACTIVE

CONSIDÉRANT les deux (2) objectifs du plan d'action de la Politique MADA (*Municipalité Amie Des Aînés*) soient : favoriser le développement actif sur le territoire de la municipalité et développer différentes activités de loisir pour les aînés;

CONSIDÉRANT QU'une des actions proposées du plan d'action de la Politique MADA est de proposer des activités pour permettre aux aînés d'être actifs; considérant l'excellente participation des aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE POURSUIVRE les cours pour la session printemps/été 2021 pour 7 semaines au coût de 1 092 \$ avec madame Myriam Chevigny, kinésiologue.

ADOPTÉE

30-06-21

DEMANDE D'UN DON OU D'UNE COMMANDITE

-Fête de voisins

Le Conseil prend connaissance de la demande pour la fermeture de la rue Milette entre le numéro civique 18 jusqu'à l'intersection de la rue Ringuette pour la tenue d'une fête de voisins le 3 juillet prochain.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la fermeture de la rue Milette entre le numéro civique 18 jusqu'à l'intersection de la rue Ringuette pour la tenue d'une fête de voisins le 3 juillet 2021 et fournir le matériel nécessaire à une fermeture sécuritaire.

D'AVISER la Sûreté du Québec et le Service de protection et d'intervention d'urgence de la ville de Sorel-Tracy.

ADOPTÉE

31-06-21

-Biophare

CONSIDÉRANT l'offre de participer au parrainage d'un projet organisé conjointement avec le Centre de services scolaires de Sorel-Tracy et le Biophare;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CONSIDÉRANT QUE ce projet nommé *La nature du Saint-Laurent* servira de source d'inspiration aux élèves pour leurs créations qui orneront la rampe du parc Regard-sur-le-Fleuve;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra à vingt (20) élèves de Sainte-Anne-de-Sorel de participer à cet atelier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE CONTRIBUER financièrement en acceptant de « parrainer » vingt (20) élèves au coût de 10 \$ chacun.

ADOPTÉE

32-06-21

-Festival d'été des îles (studio Viau inc.), demande de commandite

Le Conseil prend connaissance de la demande d'une contribution financière pour la tenue du *Festival d'été des Îles* après étude de la demande selon les critères de la Politique de dons et de commandites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE ne pas donner suite.

ADOPTÉE

33-06-21

-Fondation du Cégep de Sorel-Tracy, Opération Nez rouge

Le Conseil prend connaissance de la demande d'une contribution financière pour la 32^e année de l'*Opération Nez rouge* après étude de la demande selon les critères de la Politique de dons et de commandites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE ne pas donner suite.

ADOPTÉE

34-06-21

RÈGLEMENT N° 556-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 528-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL

-Adoption du règlement n° 556-2021 modifiant le règlement n° 528-2018 sur la gestion contractuelle de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

ATTENDU QUE le règlement numéro 528-2018 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 3 décembre 2018, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. »);

ATTENDU QUE la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance extraordinaire du 17 mai 2021;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par le directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021 ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

2. Le règlement numéro 528-2018 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont faits en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 9 et 10 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ à la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 7 juin 2021.

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise, directeur général



No de résolution
ou annotation :

35-06-21

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Avis de motion :	17 mai 2021
Dépôt et présentation du projet de règlement :	17 mai 2021
Adoption du règlement :	7 juin 2021
Avis de promulgation :	8 juin 2021
Transmission au MAMH :	juin 2021

ADOPTÉE

AUTRES AFFAIRES

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE lever la séance.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »